COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DECEMBRE 2010

Le 8 Décembre 2010, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, en vertu d'une convocation adressée le 30/11/2010.
PRESENTS : THIEBAUD Dominique - GOURIET Bernard - PRODHON Fernand - MOUSSUS Aleth - - PERNOT Michel - GAY Marie-Claude - VAUTHRIN Patrick - FOUCHAULT Xavier
ABSENTS EXCUSES : MASSOTTE Philippe - THOMAS Henri - DELANNE Jean-François

OBJET : TARIFS REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES 2010

Le Maire présente la situation financière pour l'année 2010

- Cotisations SMICTOM : 94 € x 149 habitants = 14 006 €
- Redevances budgétaires : 13 768 €

Différence : - 238 €

Le SMICTOM a voté pour 2011 une contribution de 92 € par habitant (- 2,13%)
En conséquence, le Conseil décide la tarification suivante pour 2011 :

- Résidence principale (148 habitants) : 92 € par habitant
- Résidence secondaire (6) : 150 €
- Entreprise (1) : 150 €

OBJET : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2011

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs d'eau et d'assainissement, de la façon suivante, à partir du 01/04/2010 :

EAU :	Abonnement	43,50 €
	De 0 à 100 m3	1,07 €/m3
	+ de 100 m3	0,86 €/m3
	Enlèvement compteur	80 €
	Redevance pollution :	0,168 €/m3

ASSAINISSEMENT :

Abonnement	36 €
Par m3 d'eau utilisée	0,39 €

Redevance pour modernisation des réseaux : 0,120 €/m3

A noter que deux relevés et facturations auront lieu chaque année et qu'il n'y aura aucun lien entre les deux périodes semestrielles.

OBJET : TARIFS SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs concernant la location de la salle polyvalente, de la façon suivant, à compter du 01/01/2011 :

Pour les habitants de BOURG :	80 € le week-end et 20 € la demi-journée
Pour les Associations de BOURG :	25 €
Pour les extérieurs au village :	150 € le week-end et 50 € la demi-journée

Il décide également de fixer les prix du matériel ayant subi des dégradations pour son remplacement comme suit :

Couvert	0,75 €
Chaises	18,30 €
Table	183,00 €
Assiette	4,00 €
Verre	1,50 €
Plat	12,20 €
Convecteur	700 €

OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES « ENTRETIEN DES ESPACES VERTS »

L'article 8 du Code des marchés Publics permet de constituer des groupements de commandes intégrants plusieurs collectivités territoriales. Ces groupements présentent l'intérêt pour notre commune d'assurer une meilleure mise en concurrence et de simplifier les procédures administratives.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal de BOURG décide :

- de participer au groupement de commandes « Entretien des Espaces Verts » avec la CCEL et les Communes de Bourg, Balesmes-sur-Marne, Chatenay-Mâcheron, Hûmes-Jorquenay, Lecey, Peigney, Saints-Geosmes, Rolampont, Saint-Ciergues.
- d'accepter que la CCEL soit coordonnateur de ce groupement de commandes
- de désigner, parmi les membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, Monsieur THIEBAUD Dominique comme membre titulaire, qui siègera aux commissions d'appels d'offres de groupement de commandes et désigner Monsieur FOUCHAULT Xavier comme membre suppléant.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au groupement de commandes
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant passé selon une procédure adaptée toutes pièces utiles dans ce cadre.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET GENERAL

Suite à la réalisation d'un emprunt pour financer les travaux du lotissement, il convient d'ouvrir des crédits complémentaires sur le Budget Primitif 2010, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	
C/27638	+ 10.000 €
Recettes :	
C/1641	+ 10.000 €